

# Jean Casimir-Perier

## RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DE LA PRÉSIDENTENCE

Texte manuscrit non daté, Archives départementales de l'Isère, cote 11J178-105

*[Assassinat de Carnot et élection à la présidence de la République  
(24 juin-27 juin 1894)]*

**L**e Dimanche 24 Juin nous étions chez les Greffulhe<sup>1</sup> où se trouvaient Hanotaux<sup>2</sup> et [blanc].

C'est Mme Greffulhe qui ayant reçu un mot de Calmette<sup>3</sup> m'annonça que Carnot avait reçu un coup de couteau, sans grande gravité, ajoutait Calmette. Nous sommes peu après rentrés au Palais Bourbon ; le bruit s'était vite répandu dans Paris et la gravité de la blessure était en général affirmée. Vers 1 heure du matin F. Faure<sup>4</sup> et Guérin<sup>5</sup> sont venus m'annoncer la mort que Dupuy<sup>6</sup> avait télégraphiée de Lyon. Ils me demandèrent en même temps de me rendre au Ministère de l'Intérieur où devait se trouver Challemel Lacour<sup>7</sup> pour examiner à quelle date il conviendrait de réunir l'Assemblée Nationale<sup>8</sup>. Une demi-heure plus tard j'étais Place Beauvau. La plupart des Ministres, Poincaré<sup>9</sup> surtout étaient

---

<sup>1</sup> Le comte Henry Greffulhe (1848-1932) était un riche aristocrate dont le salon était fréquenté par la haute société parisienne. La famille Perier était alliée aux Greffulhe : la sœur de Jean Casimir-Perier, Henriette, avait épousé en 1866 le comte Louis de Ségur, qui était cousin du comte Henry Greffulhe par sa mère (Amélie Greffulhe).

<sup>2</sup> Gabriel Hanotaux (1853-1944) était alors ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Dupuy II (mai 1894 – juin 1894). Il devait conserver son portefeuille dans le gouvernement Dupuy III, sous la présidence de Jean Casimir-Perier.

<sup>3</sup> Il s'agit sans doute de Gaston Calmette (1858-1914) – dont des documents d'archives attestent qu'il connaissait les Greffulhe. Calmette était alors journaliste au *Figaro*, dont il devait prendre la direction quelques années plus tard.

<sup>4</sup> Félix Faure était alors ministre de la marine dans le cabinet dirigé par Charles Dupuy.

<sup>5</sup> Eugène Guérin (1849-1929), avocat de profession, fut sénateur de 1890 à 1920 et ministre de la justice dans les gouvernements Dupuy I (avril-novembre 1893), Dupuy II et III (mai 1894-janvier 1895).

<sup>6</sup> Charles Dupuy (1851-1923), député républicain modéré de 1885 à 1900, président de la Chambre, sénateur de 1900 à sa mort, fut de nombreuses fois ministre et président du conseil. À l'époque de l'assassinat de Carnot, il était le chef du gouvernement.

<sup>7</sup> Paul Challemel-Lacour (1827-1896) fut représentant à l'Assemblée Nationale de 1872 à 1875 où il siégea parmi les républicains, ministre des Affaires étrangères en 1883 dans le second cabinet Jules Ferry, sénateur (1876-1896) et président du Sénat (1893-1896) – notamment au moment des faits ici relatés.

<sup>8</sup> Jean Casimir-Perier était alors président de la Chambre des députés.

<sup>9</sup> Raymond Poincaré était alors ministre des finances dans le cabinet Dupuy II.

d'avis de convoquer l'Assemblée Nationale pour le Mardi ; Challemel Lacour parla de Jeudi et consentit finalement au Mercredi. Je suis rentré vers 2 heures et demi au Palais Bourbon.

Dès le lendemain matin Burdeau<sup>10</sup> est venu me voir et m'a conté l'attitude de Dupuy, sa hâte de revenir pour préparer sa candidature<sup>11</sup>. Burdeau savait de longue date ainsi que Raynal<sup>12</sup>, Dubost<sup>13</sup> et Spuller<sup>14</sup> ma résolution de décliner la candidature qui pourrait m'être offerte à l'expiration des pouvoirs de Carnot. J'ai dit à Burdeau que même les circonstances présentes ne me faisaient pas revenir sur cette détermination. J'ai vu plusieurs personnes pendant cette même journée de Lundi ; à toutes j'ai tenu le même langage.

Le lendemain Mardi, réunions de groupes à la Chambre et au Sénat. Dans la matinée, je reçois de nombreuses visites ; dans la soirée, démarches collectives de plusieurs sénateurs et députés. J'oppose un refus à leurs instances et je motive ce refus comme suit :

Il ne faut pas mettre à la Présidence de la République un homme de lutte<sup>15</sup> ; ce qui convient à mon caractère c'est la bataille parlementaire ce n'est pas l'exercice d'une fonction plus honorifique qu'effective. Il ne faut pas quand la Constitution proclame le Président non responsable, choisir pour la magistrature suprême un homme qui sort de la mêlée des partis, qui vient, comme président du Conseil, de pratiquer le premier une politique nettement définie<sup>16</sup>, et lui demander de ne plus suivre que les indications parlementaires, de renier peut-être tout ce qu'il a affirmé. C'est un sacrifice trop pénible qu'on exige de sa conscience, c'est

---

<sup>10</sup> Auguste Burdeau (1851-1894) fut député (1885-1894), président de la Chambre (juillet à décembre 1894), et ministre des finances dans le cabinet Casimir-Perier (décembre 1893-mai 1894). Il était très proche de Perier, qui, en juin 1894, avait un instant songé à lui confier la présidence du Conseil. Il dut y renoncer, notamment en raison de l'état de santé de Burdeau, décédé d'ailleurs quelques mois plus tard (voir, à ce sujet, la note de Lafargue).

<sup>11</sup> Charles Dupuy fut candidat à la présidence de la République en juin 1894.

<sup>12</sup> David Raynal (1840-1903) républicain modéré, député de 1879 à 1897, et sénateur de 1897 à son décès, exerça des fonctions gouvernementales à plusieurs reprises, dans les premier et second cabinet Ferry (1880 et 1882), dans le cabinet Gambetta (1881), et dans le cabinet Casimir-Perier, où il prit le portefeuille de l'intérieur.

<sup>13</sup> Antonin Dubost (1842-1921) fut député (républicain modéré, puis inscrit au groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste) de 1880 à 1897, sénateur de 1897 à son décès, et ministre de la justice dans le gouvernement Casimir-Perier.

<sup>14</sup> Eugène Spuller (1835-1896) fut député républicain modéré de 1876 à 1892 et sénateur de 1892 à son décès. Il était ministre de l'instruction publique, des beaux-Arts et des cultes dans le gouvernement Casimir-Perier et prononça à ce titre, le 3 mars 1894, le fameux discours sur « l'esprit nouveau », *JODP*, 1894, p. 386-387.

<sup>15</sup> Comparer, sur ce point, avec la note de Lafargue, qui relate également les heures qui ont précédé l'élection du nouveau président de la République.

<sup>16</sup> Alors qu'il était président du Conseil, Jean Casimir-Perier avait défendu, contre les députés de la gauche radicale et socialiste – assez nombreux puisqu'ils occupaient plus du tiers des sièges à la Chambre issue des élections de 1893 – le régime parlementaire à l'anglaise, c'est-à-dire à *leadership* ministériel. Voir, sur cette question, E. LEMAIRE, « Introduction », in J. CASIMIR-PERIER, *Notes sur la Constitution de 1875*, Paris, Dalloz, 2015, p. 9 sq.

exposer la fonction elle-même à perdre trop de prestige et toute autorité morale. Il faut à la Présidence un républicain qui n'ait plus à y donner de gages, qui ne soit suspect ni par ses origines, ni par son nom, ni par ses parentés ou ses relations personnelles. Dans le Parlement il y a même des radicaux qui savent ce que je pense et ce que je suis, mais il en est aussi d'autres dont les préventions sont de bonne foi, et dans le pays le nombre des républicains est grand qui verront dans ma désignation tout autre chose qu'un acte démocratique. Les adversaires de la République affecteront peut-être d'y voir des garanties pour leurs idées<sup>17</sup>. Le Président de la République est – je le crois, je le crains – peu tenu au courant de la marche des affaires extérieures et intérieures ; il n'est pas responsable, je le sais ; il l'est moralement, et si un fait grave se produit au dedans ou au dehors qui inquiète le pays, c'est à lui qu'on s'en prendra<sup>18</sup>. Il me sera plus qu'à tout autre difficile de me renfermer dans un rôle d'inaction et de silence. On n'a jamais pris un Président parmi les chefs militants d'un parti. M. Grévy avait occupé le fauteuil à l'Assemblée Nationale et à la Chambre, M. Carnot n'avait été que sous-secrétaire d'État et Ministre des Travaux Publics et des Finances. Ni l'un ni l'autre n'avait ni formulé ni pratiqué une politique nettement déterminée. Le 1<sup>er</sup> a eu la bonne fortune de succéder à Mac Mahon acculé à la démission par les républicains ; le second a eu la bonne fortune de remplacer Grévy quittant l'Élysée dans des conditions qu'il n'y a pas à rappeler... Le successeur de Carnot sera écrasé par le souvenir d'un martyr auquel sa fin a mis une auréole sur la tête.

À ceux auxquels je pouvais m'ouvrir le plus, j'ajoutais qu'un seul Président du Conseil pourrait, dans les circonstances présentes, donner la note que je souhaiterais donner et régler comme il me semblait nécessaire de le faire, les relations de l'Élysée avec les Ministres ; ce Président du Conseil était Burdeau mais je *savais* que lui demander de prendre le fardeau c'était le tuer en deux ou trois mois. Conserver Dupuy aurait l'inconvénient de paraître affirmer que rien n'est changé ; et il y [avait] peut-être intérêt à établir immédiatement le contraire.

Enfin je soutenais que mes chances n'étaient pas si grandes qu'on le pensait et que mieux valait mettre à l'Élysée quelqu'un de moins discuté que moi et en situation de réunir sur son nom une majorité beaucoup plus considérable, surtout à la Chambre.

On me répondait en général que mes chances étaient très grandes, qu'avec mon nom le succès était certain ; que mon passage aux Affaires

---

<sup>17</sup> Les craintes de Perier se sont avérées réelles : comme il l'écrivait à sa mère dans une lettre du 9 décembre 1894, « Ce qui me fait le plus de tort en province surtout, ce sont les éloges que me décernent des réactionnaires, leur affectation à déclarer, souvent mensongèrement, qu'ils me connaissent et me voient souvent. Comment cela ne donnerait-il pas d'ombrage aux républicains que la presse entretient dans le même esprit de défiance ? » (Archives départementales de l'Isère, cote 11J178-79). Sur le même sujet, voir également *infra*, la partie du « Récit des événements de la présidence » consacrée à la *Compromission du président de la République par les réactionnaires*.

<sup>18</sup> Comparer avec la lettre de démission de Jean Casimir-Perier, adressée le 15 janvier 1895 aux députés et aux sénateurs, et dans laquelle il notait notamment : « Je ne me résigne pas à comparer le poids des responsabilités morales qui pèsent sur moi et l'impuissance à laquelle je suis condamné », *JODP*, 1895, séance du 16 janvier, p. 71.

m'avait fait connaître, que j'inspirais confiance aux républicains et au pays, que j'aurais, par mon séjour au quai d'Orsay, une autorité particulière dans les questions extérieures, que l'armée me serait acquise, que je pourrais mieux que tout autre rendre à la Présidence les moyens d'action et de contrôle que la Constitution a bien entendu lui donner, que ce serait une grande force que l'accord des 4 Présidents, Sénat, Chambre (qui nommerait sûrement un candidat de ma nuance), Présidence du Conseil ; que j'avais dans le pays une autorité assez grande, que j'inspirais une confiance si générale que je pourrais sans crainte faire appel au suffrage universel le jour où l'impossibilité de rien faire de mieux avec la Chambre serait constatée. Assumerai-je la responsabilité de laisser nommer ou Dupuy ou Brisson<sup>19</sup> ? Enfin et surtout : on ne refuse pas la succession d'un chef d'État assassiné. Burdeau fut particulièrement pressant. Il fit appel à mon patriotisme, à mon cœur, à mon courage. Il serait à toute heure à ma disposition et ses médecins lui donnaient le droit d'espérer qu'après quelques mois de repos et de soins, il pourrait, si je le jugeais utile, prendre la Présidence du Conseil.

J'avais préparé une note pour l'Agence Havas déclarant que je déclinais toute candidature. L'Agence Havas dont je vis le représentant déclara que l'Agence refusait de l'insérer.

Les démarches individuelles et collectives se multipliaient. On me parlait en termes vifs, parfois violents. Burdeau revint à la charge. Il me parla avec une chaleur extraordinaire, avec une sévérité extrême. Je lui promis, puisque mon refus dans les circonstances présentes pourrait être interprété comme un manque de courage, de ne rien dire et de laisser aller les événements. Il était environ 8 heures et demi du soir.

La nuit fut atroce. Le lendemain j'étais physiquement et moralement brisé. Je déjeunai de bonne heure avec Lafargue et partis en landau pour Versailles ne voulant y arriver que vers l'heure où le scrutin serait clos. Du Taiguy<sup>20</sup> devait m'y trouver.

Aussitôt que le résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin fut connu on vint me l'annoncer<sup>21</sup>. J'envoyai aux miens les dépêches promises et peu après

---

<sup>19</sup> Henri Brisson (1835-1912) fut représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député de l'Union républicaine de 1876 à 1889. À partir de 1889 et jusqu'à son décès, il prit place dans les rangs des députés radicaux, dont il fut considéré comme le chef entre 1894 et 1895. À cette occasion, il prit souvent la parole pour critiquer la politique du gouvernement Casimir-Perier, et la conception du régime parlementaire qui était celle de son président. Il fut longtemps président de la Chambre, et président du Conseil en 1885 et en 1898.

<sup>20</sup> Olivier du Taiguy (1863-1941) fut directeur adjoint du secrétariat particulier et du cabinet de Jean Casimir-Perier à l'Élysée. Il avait déjà servi Perier avant son élection à la présidence de la République, en 1893 et 1894, comme attaché à son cabinet à la présidence de la Chambre, puis comme chef de son cabinet à la présidence du Conseil.

<sup>21</sup> Perier obtint la majorité absolue des suffrages dès le premier tour de scrutin (451 voix sur les 845 suffrages exprimés, la majorité absolue étant à 423), devançant largement le chef de la gauche radicale, Henri Brisson (195 voix) et Charles Dupuy (arrivé en troisième position, avec seulement 97 voix).

sénateurs et députés (l'oncle Paul C. P.<sup>22</sup> parmi les premiers) montèrent dans le salon où je me tenais et vinrent me féliciter.

On vint me chercher pour la notification officielle et la transmission des pouvoirs. Les paroles échangées ont été reproduites. Il est exact que j'ai dit aux représentants de la Presse : « Discutez-moi MM., mais n'oubliez ni la France ni la République », voulant dire par là que si je ne prétendais certes pas échapper à la critique, j'espérais qu'on comprendrait que certaines attaques dirigées contre le chef de l'État peuvent nuire à la France au dehors ou aux institutions républicaines.

Il fut convenu avec Dupuy, pendant le trajet de retour, que la démission [du Gouvernement, *NdE*] serait, dans la forme ordinaire, annoncée dans l'Officiel du lendemain.

### *[Choix et composition du nouveau gouvernement (juin 1894)]*

J'avais à décider, dans un délai court, s'il convenait de conserver Dupuy ou de constituer un nouveau cabinet<sup>23</sup>. Le second parti me semblait de beaucoup préférable mais la santé de Burdeau ne me permettait pas de faire appel à lui. Qui prendre ? Du moment que je ne pouvais pas faire le cabinet donnant exactement la note que je voulais donner, ne valait-il pas mieux attendre et se rendre compte de l'état des esprits, de l'effet produit dans le Parlement et dans le pays par le vote du Congrès ? Conserver Dupuy c'était éteindre immédiatement une querelle personnelle et lui montrer que je ne trouvais rien à redire à ce qu'il ait été candidat, c'était témoigner de mon respect pour la volonté de la Chambre puisqu'elle n'avait jamais mis le cabinet Dupuy en minorité ; c'était enfin déjouer la tactique de ceux qui prétendaient qu'une nouvelle politique allait s'affirmer à l'Élysée et que j'y ferais prévaloir une volonté personnelle.

Je consultais Challemel Lacour qui parut préférer une autre solution et ne dissimula pas son peu de goût pour Dupuy. Il ne contesta pas les avantages qu'il y avait à le conserver. Burdeau partagea mon sentiment. À la Chambre et même au Sénat (au Sénat avec moins de chaleur) le courant était en faveur du cabinet Dupuy.

Je m'arrêtai à ce dernier parti, je fis le 30 appeler Dupuy et je lui demandai de conserver ses fonctions, en lui laissant bien entendu toute latitude pour maintenir à leur poste ses anciens collaborateurs ou en choisir de nouveaux. Je lui rappelai les sentiments que j'avais toujours eus pour lui, la confiance que je lui avais en toute occasion témoignée ; j'ajoutai qu'au milieu de toutes les difficultés de l'heure présente il y avait intérêt à faire disparaître immédiatement tout ce qui pourrait être interprété comme une rivalité de personnes ; qu'il était du reste très légitime qu'il eut posé sa

---

<sup>22</sup> Paul Casimir-Perier (1812-1897), le frère du père de Jean (Auguste), fut député de 1878 à 1889 et sénateur de 1891 à son décès.

<sup>23</sup> Sur la reconduction dans ses fonctions du cabinet Dupuy après l'élection de Casimir-Perier, voir l'article de Lafargue et notre présentation.

candidature puisque je n'avais pas, à vrai dire, posé la mienne et que j'avais même jusqu'à la veille du Congrès déclaré que je n'accepterais pas la haute fonction qu'on voulait me confier.

Dupuy parut très touché de mon langage, déclara qu'il consulterait ses collègues mais me fit prévoir une réponse affirmative de tous. Il me l'apporta en effet le même soir (30 [juin]) à 10 heures.

*[Impuissance présidentielle. Relations du président avec le cabinet et ses membres]*

L'accueil fait à mon message me parut un peu froid<sup>24</sup>. On épiloga [*sic*] sur les mots : « le sentiment de ma responsabilité » comme si je n'assumais pas ma responsabilité. On se montra – malgré des divergences – plutôt favorable à l'engagement pris de ne pas solliciter le renouvellement des pouvoirs présidentiels.

Pendant les six mois et demi qui se sont écoulés du 27 juin au 15 janvier j'ai eu communication d'un rapport de Préfet (celui du Préfet des Bouches-du-Rhône relatif à l'élection sénatoriale). J'ai eu avec Dupuy cinq ou six entretiens sur des affaires spéciales, mais *jamais* une conversation politique sur la situation du pays, sur celle du Parlement, sur les instructions à donner aux fonctionnaires, sur la presse. Une fois, en un quart d'heure, Hanotaux m'a parlé des questions extérieures à régler ; il n'est pas venu quatre fois m'instruire des affaires de son Ministère. Poincaré est venu une fois à Pont<sup>25</sup> pour parler des poursuites éventuelles contre la *Libre Parole*<sup>26</sup> ; il est venu me voir une seconde fois à Paris pour une question relative au budget. Mercier<sup>27</sup> a été appelé par moi à Pont pour le renvoi des hommes<sup>28</sup> ; il est venu me parler deux fois à Paris au sujet de l'affaire Dreyfus et m'a apporté les tableaux de promotion et les listes de proposés pour la Légion d'Honneur. Il ne m'a jamais parlé d'aucune question militaire (législation,

---

<sup>24</sup> Perier fait ici référence au message qu'il a adressé, après son élection, aux députés et aux sénateurs. On en trouve le texte complet au *JODP*, séance du 3 juillet 1894, p. 1153. En voici quelques extraits : « Le poids des responsabilités est trop lourd pour que j'ose parler de ma reconnaissance. J'aime trop ardemment mon pays pour être heureux le jour où je deviens son chef. Qu'il me soit donné de trouver dans ma raison et dans mon cœur la force nécessaire pour servir dignement la France. [...] Résolu à développer les mœurs nécessaires à une démocratie républicaine, c'est en d'autres mains que j'ai le ferme dessein de remettre dans sept ans les destinées de la France. (*Applaudissements.*) Aussi longtemps qu'elles me seront confiées, respectueux de la volonté nationale et pénétré du sentiment de ma responsabilité, j'aurai le devoir de ne laisser ni méconnaître ni prescrire les droits que la Constitution me confère. (*Nouveaux applaudissements*) ».

<sup>25</sup> La famille Perier était propriétaire du château de Pont-sur-Seine.

<sup>26</sup> Journal fondé en 1892 par Édouard Drumont.

<sup>27</sup> Le général Auguste Mercier (1833-1921), polytechnicien, fut ministre de la guerre dans les cabinets Casimir-Perier, Dupuy II (mai-juin 1894) et Dupuy III (juillet 1894-janvier 1895), et sénateur de 1900 à 1920.

<sup>28</sup> Sur cette affaire de renvoi anticipé d'une partie du contingent, qui avait très fortement irrité Jean Casimir-Perier, voir *infra* et la note de Lafargue.

instruction, personnel, manœuvres). Je l'ai un jour interrogé sur le canon nouveau. Il m'a fait une très laconique réponse. J'ai pu entretenir deux fois Guérin de questions de grâces. Avec les autres Ministres je n'ai pour ainsi dire jamais parlé d'une affaire quelconque ; c'est à peine s'ils sont entrés dans mon cabinet.

Peu de jours après mon élection et alors que mon cabinet officiel était encore au Quai d'Orsay, j'ai demandé à Hanotaux de me communiquer régulièrement les télégrammes et dépêches importantes qui lui parviennent<sup>29</sup>. Je savais – et je ne l'ai pas caché à Hanotaux – que ces communications ne se faisaient pas à Carnot, mais Carnot ne m'avait jamais exprimé le désir qu'elles lui fussent faites<sup>30</sup>. Hanotaux m'a répondu qu'il lui semblait bien difficile d'accéder au désir que je formulais ; que ce service régulier ne pourrait se faire à l'insu de ses bureaux et que lui, si récemment Directeur et mon subordonné<sup>31</sup>, perdrait toute autorité si je paraissais conserver la direction de la politique extérieure. Comme je lui ai fait remarquer que je demandais non pas à diriger mais à savoir, Hanotaux ajouta que dans mon propre intérêt j'aurais tort d'insister ; que le reproche qu'on m'adresserait certainement serait de ne pas comprendre mon rôle constitutionnel et de substituer ma volonté à celle des ministres responsables. Que rien n'accréditerait plus cette pensée que la communication que je réclamais et qu'il me promettait de m'apporter parfois les pièces importantes et de venir causer avec moi.

Comme je ne pouvais m'appuyer ni sur un texte ni sur les errements de mon prédécesseur pour exiger la communication, je me bornai à témoigner mon étonnement et mon mécontentement. Si j'avais demandé à Hanotaux sa démission, l'incident eut été gros pour le début de ma présidence<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Sur les rapports entre Perier et le ministre des affaires étrangères, voir aussi l'introduction aux *Notes sur la Constitution de 1875, op. cit.*, p. 28-29, la note de Lafargue, et le « Résumé des entretiens... » de mars 1895 (*infra*).

<sup>30</sup> Perier était bien placé pour le savoir : il avait lui-même été ministre des affaires étrangères dans le gouvernement qu'il dirigea sous la présidence de Sadi Carnot.

<sup>31</sup> Hanotaux était directeur des affaires coloniales au ministère des affaires étrangères lorsque Perier prit la présidence du Conseil et le portefeuille des affaires étrangères, de décembre 1893 à mai 1894.

<sup>32</sup> Dans F. FAURE, *Journal à l'Élysée*, Sainte Marguerite-sur-Mer., Ed. des équateurs, 2009, p. 43-44, Félix Faure raconte : « tout le monde savait que Casimir Perier n'aimait pas les hommes qui composaient ce cabinet. (Je me mets en dehors, car je dois dire que jamais il ne m'avait personnellement marqué sa défiance). Il n'avait aucune confiance en eux, voyait des traîtres partout. Traître Dupuy : c'était peut-être vrai ; je n'ai jugé le personnage que plus tard, j'y reviendrai. Traître Hanotaux : c'était tout à fait faux. Hanotaux a ses défauts, il a résisté à la volonté du Président qui avait la prétention de continuer à traiter son ministre des Affaires étrangères comme il traitait son directeur lorsque lui-même était au quai d'Orsay. Hanotaux lui avait fait observer qu'il ne pouvait en être ainsi en raison 1° de la responsabilité qu'il avait dans sa situation nouvelle ; 2° de la nécessité de lui donner toute autorité afin qu'il soit constant pour le personnel du ministère et pour la diplomatie qu'il était bien le ministre et non le directeur. M. Casimir Perier fut très froissé de cette insistance et rompit son intimité avec Hanotaux ».

Peu de jours après mon installation à l'Élysée quand toutes choses avaient pris leur cours habituel, je fus frappé de l'isolement dans lequel on vivait à l'égard des personnes et des affaires :

À l'appui des décrets (sauf pour les colonies, les grâces et les révocations de maires), pas un dossier, pas une note, pas une explication.

En dehors des décrets à signer dans ces conditions, aucune communication d'aucun ministère ; les seuls télégrammes qui passent sous mes yeux sont et ont été tout le temps de ma présidence les télégrammes des agences ou ceux adressés par leurs correspondants aux journaux. Je lisais ainsi dans la journée les nouvelles qui paraissaient à 5 heures dans les journaux du soir. Lafargue a signalé formellement ce fait à Saincère<sup>33</sup> [*sic*]. Rien n'a changé. On me communiquait la plupart des télégrammes que recevait l'Intérieur de ses agents au sujet des grèves. C'est tout.

Jamais je n'ai connu – en dehors des questions traitées en conseil [des ministres] – ni les instructions données aux préfets ni les renseignements émanés d'eux. J'ai su que vers le mois d'Août ou de Septembre, le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, a invité tous les Préfets à lui faire connaître leur sentiment sur l'état de l'opinion à la suite de mon élection<sup>34</sup>. Aucun des rapports reçus ne m'a été communiqué.

Dans ces conditions mes entretiens avec les Préfets étaient nécessairement stériles. Ne sachant rien de ce qu'on leur écrivait, de ce qu'on leur disait place Beauvau je ne pouvais ni m'exposer à être en désaccord avec le Ministre, ni exposer ces malheureux fonctionnaires à entendre deux sons différents.

Mes entretiens avec nos ambassadeurs ou avec nos ministres plénipotentiaires étaient, pour les mêmes motifs, d'un caractère tout à fait banal et dans l'ignorance où j'étais des choses du quai d'Orsay, la prudence me faisait un devoir de ne parler aux représentants étrangers que de la chasse et de la température.

Même avec les sénateurs et les députés j'étais tenu à une grande réserve, ne pouvant m'exposer à les diriger dans une voie qui pouvait, à mon insu, être contraire à celle que voulait suivre le cabinet.

En résumé, des décrets à signer sans un dossier, sans renseignements ; les dépêches des agences et des conversations banales avec des solliciteurs, des fonctionnaires ou des membres des Chambres : tel était l'emploi de mon temps.

Les Conseils assez longs au début quoiqu'on n'y ait jamais serré de près les questions, sont devenus beaucoup plus courts dans les 2 derniers mois ;

---

<sup>33</sup> Olivier-Marie Saincère (1852-1923), grand amateur d'art, fit carrière dans le corps préfectoral avant d'intégrer le Conseil d'État. Il était en 1894 directeur du cabinet, du personnel et du secrétariat au ministère de l'intérieur, dont Charles Dupuy avait la charge avec la présidence du Conseil.

<sup>34</sup> Cette information a été communiquée à Jean Casimir-Perier le 30 janvier 1895, comme en témoignent ses courtes notes prises juste après sa démission. Le « Récit des événements de la présidence » est donc postérieur à cette date.



commencés à 9 heures et trois quart ils étaient souvent finis à 11 heures et demi.

Les rapports avec la presse sont très vite devenus à peu près nuls. J'étais décidé à ne pas me mettre à donner de l'argent et le mal a été qu'on en espérait. On ne pouvait pas non plus donner de nouvelles puisqu'on n'en avait pas.

Quel usage faisait-on au Ministère de l'Intérieur des fonds secrets ? Je n'ai jamais eu de preuves, mais je sais au moins que deux journalistes qui ayant été pour moi au moment du Congrès n'ont pas obtenu de Dupuy, conservé par moi comme Président du Conseil, qu'il leur rendit les allocations qu'il leur avait supprimées. Le *Courrier du Soir* payé par Hanotaux et par Dupuy a toujours été contre moi. Jamais Dupuy n'est venu me parler d'une tentative à faire pour faire cesser la campagne contre moi ni des mesures à prendre pour être au moins défendu par d'autres.

Le [blanc] Juillet M. Barthelemy journaliste était dans le cabinet de Lafargue lui demandant s'il avait des nouvelles à lui donner. Non, répondit Lafargue. Nous venons de recevoir le décret attribuant les croix du Ministère de l'Intérieur mais comme le Président ne l'a même pas vu je ne puis le communiquer à personne. « Les croix de l'Intérieur, dit Barthelemy en ricanant, oh ! je vous remercie, moi je les connais, le *Temps* de ce soir les donne. » C'était exact. J'en parlai quelques jours après à Dupuy qui s'excusa de l'indiscrétion commise dans ses bureaux.

Je rapproche de cet incident le fait suivant : pendant mon séjour à Pont et tandis que Dupuy malade était dans les Pyrénées, je lis un soir à 9 heures et demi dans les *Débats Roses* qui venaient d'arriver en même temps que la valise un mouvement administratif portant sur un ou deux préfets, et plusieurs sous-préfets et conseillers de préfecture. Le mouvement n'était pas seulement annoncé, il était libellé comme le décret lui-même. Ce décret que je n'avais ni signé ni vu m'arrivait ce même soir. Les *Débats* en avaient donc eu communication avant même qu'on le fasse partir de Paris pour me le soumettre. Le lendemain matin je me mis par le téléphone en communication avec Guérin qui faisait l'intérim, et après lui avoir signalé l'incident antérieur relatif aux décorations et avoir constaté que les observations faites par moi n'avaient rien changé aux errements du Ministère, je lui déclarai que je ne signerai jamais le décret tel qu'il avait été donné aux *Débats*.

Le [blanc] Août les journaux m'apportent le texte d'une circulaire du Ministre de la Guerre prescrivant le renvoi anticipé de [blanc] hommes des deux classes 189... et 189... Il n'avait jamais été question de cette mesure au Conseil et jamais le Ministre de la Guerre ne m'en avait dit un mot. Quand je voulus prier le Général Mercier de venir conférer avec moi à ce sujet, je lui écrivis à Paris où je le croyais. J'appris alors, sans que personne eut songé à m'aviser, que le Général Mercier était en vacances en Suisse. De tels renseignements m'avaient été donnés sur les effets de la mesure par les deux commandants du 6<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> corps (Jamont venu exprès à Pont et Négrier qui m'écrivit), que j'adressai le 31 Août la lettre suivant au Général Mercier :

« Mon cher Ministre,

Je ne vous savais pas absent et malgré ce que j'avais lu dans les journaux, je pensais vous voir au Conseil qui a été tenu hier. Le Garde des Sceaux m'a dit que vous ne deviez être de retour que vers le milieu du mois prochain. J'espère que vous assisterez au Conseil du Jeudi 13 qui doit se réunir à Pont.

Vous n'ignorez pas que la décision relative au renvoi anticipé des hommes des classes de 1891 et 1892 a motivé de vives critiques et provoqué chez tous les officiers de l'armée d'unanimes regrets. J'avoue que je conçois l'émotion dont l'écho est de bien des côtés venu jusqu'à moi. Je la ressens d'autant plus vivement que si l'examen que vous avez fait de cette question est antérieur à mon élection, la solution avec la date du 30 Août apparaît comme un acte délibéré en Conseil, sous ma présidence, et auquel le Président de la République a donné son acquiescement. [<sup>35</sup>Il y a là, je dois vous le déclarer, une responsabilité morale que je ne consens pas à porter. [La décision vous appartenait assurément, mais du moment qu'elle n'était rendue publique que plus d'un mois après mon élévation à la Présidence de la République, comment n'en avez-vous pas dit un mot devant moi au Conseil ou directement à moi-même ? C'est surtout la gravité de la mesure et l'effet qu'elle produit qui me déterminent à vous écrire et à exprimer le désir qu'elle soit rapportée. [Le Conseil Supérieur de la Guerre avait-il été consulté ? Sera-t-il temps de parler de cette question devant le Ministre des Finances au Conseil du 13 Septembre ? Je regrette bien vivement de vous troubler ainsi pendant vos vacances mais je suis préoccupé et peiné de tout ce que j'entends dire par les hommes les plus compétents et les plus sérieux. Veuillez etc.]

Quelques jours plus tard le Ministre de la Guerre arrivait à Pont. Il a cherché à justifier la mesure prise et à atténuer les effets qu'elle avait sur les unités. Il a dit que cette question avait été examinée en Conseil avant le départ de Carnot pour Lyon.

J'ai maintenu mes appréciations sur la mesure elle-même et sur l'ignorance absolue où on m'avait laissé. Quoique le Ministre de la Guerre ait invoqué les nécessités budgétaires et surtout ce fait que l'effectif même réduit par la mesure adoptée ne serait pas inférieur à celui des années antérieures, j'ai insisté pour qu'il revint sinon immédiatement sur l'intégralité de sa décision, du moins par des ajournements successifs pour chacune des deux classes. Il fut convenu qu'il étudierait cette solution, qu'il en mesurerait les conséquences financières et qu'il m'en reparlerait.

Quelques jours plus tard, en ouvrant un soir le journal *Le Temps* j'y lis l'exposé des motifs et le dispositif du projet relatif à la réforme de l'impôt des boissons. Ce document présenté au nom de M. C. P. Président de la République était distribué au Parlement et communiqué à la presse sans qu'aucun texte ait jamais passé sous mes yeux, sans que ma signature ait jamais été sollicitée<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> Les crochets ont été utilisés par Casimir-Périer dans son texte.

<sup>36</sup> Le projet de loi relatif au régime des boissons avait été déposé à la Chambre des députés par le ministre des finances, Raymond Poincaré, le 24 juillet 1894, *JODP*, 1894, p. 1536 et 1553.

Le fait me paraissait tellement monstrueux que je me demandais si je n'avais pas une absence de mémoire ou si je n'avais pas un jour donné ma signature au cours d'une séance du Conseil, pendant qu'on me parlait et sans m'apercevoir de l'importance du document. Ce n'est qu'à mon retour à Paris que je priai (le 11 ou le 12 Octobre) Lafargue de demander par le téléphone au Ministère des Finances la date à laquelle j'aurais signé. On fit d'abord la sourde oreille et on promit de faire à ce sujet des recherches. Comme Lafargue insistait, sur un ordre de moi, on reconnut que le projet n'avait jamais été signé par moi, on déclara que c'était le résultat d'une erreur mais on parla aussi d'habitudes administratives en vertu desquelles l'omission était régularisée *a posteriori*.

Le 10 ou le 12 Octobre les journaux annoncent, sans que j'en aie entendu parler, que M. Roulier est nommé à la Cour de Cassation et M. Chenest procureur de la République à Paris<sup>37</sup>.

Je profitai du Conseil du 13 Octobre pour m'expliquer sur ce fait et aussi sur la distribution du projet relatif aux boissons sans que j'aie pu en lire une ligne. Le récit suivant a été dicté par moi à Brice<sup>38</sup> au moment même où je sortais de la séance du Conseil du 13 Octobre :

Quand le Garde des Sceaux m'a demandé ma signature pour le décret nommant M. Roulier conseiller à la Cour de Cassation et M. Chenest procureur de la République à Paris, il a spontanément ajouté qu'il regrettait les indiscretions qui avaient été commises à ce sujet.

J'ai dit que je les regrettai moi-même très vivement et que ce fait se reproduisant pour la troisième fois, je croyais devoir signaler au Conseil l'incorrection et l'inconvenance de pareils procédés.

Quand il s'agit d'un poste aussi important que celui de Procureur de la République à Paris, il est nécessaire que le Conseil lui-même puisse examiner les noms en toute liberté et que le Président de la République puisse soumettre au Conseil telle observation qu'il juge utile.

J'avais préparé une lettre pour déclarer qu'en présence de l'indiscrétion commise je ne signerais pas le décret. M. le Garde des Sceaux n'aurait pu s'étonner de la recevoir puisque lui-même et aussi le Président du Conseil ont compris que, dans des conditions similaires, j'aie refusé de signer un décret relatif à un mouvement administratif<sup>39</sup>.

---

<sup>37</sup> L'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics habilitait le président de la République à procéder aux nominations à « tous les emplois civils et militaires ». Comme la plupart de ses autres prérogatives, celle-ci était exercée, dans le contexte institutionnel de l'après 16-mai, par les ministres responsables.

<sup>38</sup> Charles-Édouard Brice (1857-...), secrétaire d'ambassade, fut nommé en 1894 attaché à la personne du président de la République.

<sup>39</sup> Comparer avec cet extrait de l'« Étude sur la Constitution de 1875 », in J. Casimir-Perier, *Notes sur la Constitution de 1875, op. cit.*, p. 73 : « Ceux qui soutiennent que les armes ne manquent pas à l'Élysée, sont si peu sûrs de leur thèse qu'ils en viennent à compter parmi les prérogatives du chef de l'État le refus de signer. Cette force d'inertie le Président ne peut l'opposer aux lois votées que si ses ministres consentent à user du droit de provoquer une seconde délibération. [...] Restent les décrets, surtout ceux qui visent les personnes. C'est ici que se révèle la toute-puissance présidentielle par un refus de tremper une plume

Les attaques dont M. Chenest est l'objet dans les journaux socialistes et les regrets de M. le Garde des Sceaux dans lesquels je vois une garantie pour l'avenir, me déterminent cette fois à signer le décret.

J'ai des observations du même genre à présenter à M. le Ministre des Finances. J'ai eu hier – M. le Ministre des Finances le sait – l'assurance que le projet de loi relatif aux boissons, depuis longtemps imprimé et distribué, n'a jamais été soumis à ma signature. Je me souviens que M. Poincaré avait fait ici un exposé sommaire de ce projet ; mais l'exposé des motifs et le dispositif ont été connus des journalistes avant de l'être de moi. Le fait est d'autant plus grave qu'on a parlé à la fois au Ministre des Finances interrogé hier d'une erreur, et d'habitudes administratives. J'admets qu'il y ait eu une erreur, mais si habitude administrative il y a, elle doit cesser immédiatement. Ce n'est pas l'homme qui se plaint, c'est le Président de la République qui ne saurait admettre qu'on dispose sans lui de sa signature. Je parle en ce moment devant des amis politiques qui doivent comprendre à quels périls je pourrais m'exposer si je laissais à aucun moment s'établir de pareils errements.

Le Ministre des Finances a répondu qu'il croyait que ma mémoire me servait mal ; qu'il avait été, en ma présence, autorisé à déposer le projet en blanc avant la séparation des Chambres et quelque temps après, autorisé aussi en Conseil des Ministres à faire imprimer et distribuer, que du reste lui-même n'avait pas encore signé le projet.

J'ai répondu que ma mémoire était tout aussi fidèle que celle de M. le Ministre des Finances et que j'étais tout à fait d'accord avec lui sur les circonstances qu'il venait de rappeler ; qu'assurément ce n'était pas une feuille de papier blanc que je demandais à signer, mais que lorsque tous les textes étaient rédigés, l'autorisation d'imprimer et de distribuer ne pouvait impliquer celle de ne pas me soumettre préalablement le texte et de se passer de ma signature ; que je ne pensais pas que le Ministre des Finances put sérieusement soutenir que n'ayant pas signé il est dans le même cas que moi, puisque je présume qu'il a lu ce qu'il faisait imprimer et distribuer ; c'est précisément ce qu'il ne m'a pas été permis de faire.

Le Ministre des Finances continuant encore à donner des explications qui étaient à peine des regrets, j'ai textuellement ajouté : « Il est du reste inutile, M. le Ministre, de continuer cet entretien. M. le Président du Conseil et M. le Garde des Sceaux ont compris la portée de mes observations ; vous ne paraissez pas les comprendre. J'ai le regret de vous dire qu'un pareil fait ne se reproduira pas, car si un projet de loi est distribué avant de m'avoir été communiqué et avant d'être revêtu de ma signature, je désavouerais celui qui se sera permis de le faire »

M. le Ministre des Finances n'a rien répondu et le Conseil a passé à l'examen des autres affaires<sup>40</sup>.

---

dans un encrier. Je connais le procédé, j'en ai usé, mais il ne peut pas devenir un moyen permanent de Gouvernement ».

<sup>40</sup> Dans son *Journal à l'Élysée*, *op. cit.*, p. 44, Félix Faure – qui était présent au Conseil en sa qualité de ministre de la marine et qui a donc pu assister à l'altercation entre Perier et Poincaré – notait : « Un jour, [Poincaré] fit imprimer le projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons avant de le faire signer au Président sur épreuve. Malheureusement on communiqua à la presse une des épreuves avant la signature et, malgré les excuses et les regrets de Poincaré, M. Casimir Perier lui fit en plein conseil une véritable scène, le traitant comme un écolier pris en faute. Naturellement, le ministre des Finances dont l'attitude fut parfaite, ne le pardonna pas et garda, vis-à-vis du président, une attitude très réservée ».

Dupuy est resté avec moi, dans la salle du Conseil, après le départ des autres Ministres et il m'a dit combien il était heureux de la fermeté de mes observations à Poincaré lequel avait bien besoin de recevoir une leçon de ce genre. Il s'est plaint des procédés du Ministre des Finances à son égard<sup>41</sup>...

### *[Popularité du président de la République]*

J'avais rapporté de Vaujours (manœuvres de forteresse) une impression très favorable sur les dispositions [sympathiques]<sup>42</sup> des officiers généraux au milieu desquels je m'étais trouvé<sup>43</sup>. Le retour en voiture ouverte, avec escorte, donna lieu dans les communes où je passai, à des manifestations de sympathie, très chaleureuses sur certains points, même à l'entrée de Paris. C'est peut-être la circonstance où m'a été fait le meilleur accueil. Tandis que les journaux socialistes et radicaux affirmaient le contraire, que disait le *Temps* (numéro du 20 septembre<sup>44</sup>) ? Il donnait une relation sommaire et toute sèche : pas un mot de l'accueil qui m'avait été fait.

De Châteaudun je rapportai des impressions beaucoup moins bonnes. On a dit que ces populations sont peu démonstratives ; on a dit aussi que les mesures d'ordre et de police avaient été exagérées, qu'on avait éloigné la foule de moi, qu'on m'avait caché à ses regards. Je reconnais que la population n'a pas témoigné beaucoup plus d'enthousiasme pour l'armée que pour moi ; il est vrai que certaines dispositions matérielles étaient de nature à refroidir l'accueil, mais au théâtre comme au banquet (sauf pendant mon discours) on était réservé et trop calme. À Paris au départ et à l'arrivée, assez de monde pour me voir passer, peu de cris.

Les journaux socialistes et radicaux parlèrent du voyage comme d'un convoi funèbre. Que dit le *Temps* (numéro du 21 Septembre) ? Il souligne à dessein toutes les précautions prises comme pour persuader que je tremblais de peur et il s'applique à expliquer pourquoi l'accueil a été froid. Au lieu de chercher à réagir contre la version des journaux hostiles, il commente et présente les faits de telle façon qu'il confirme les impressions les plus pessimistes.

---

L'opposition sur la conception du rôle du président de la République était totale entre Perier et celui qui fut son successeur à l'Élysée.

<sup>41</sup> Casimir-Perier faisait-il trop confiance au président du Conseil ? Le texte de son « Récit... » et le procès-verbal des entretiens de mars 1895 laissent entendre qu'il ne s'est sans doute pas aperçu que Dupuy – « politicien retors, sans principe, Machiavel de réfectoire », comme le décrivait Joseph Reinach (*Histoire de l'affaire Dreyfus*, Paris, Ed. de la revue blanche, 1901, t. 1, p. 5) – jouait un mauvais jeu.

<sup>42</sup> Le terme est rayé dans le manuscrit.

<sup>43</sup> Le récit revient ici en arrière dans le temps : Jean Casimir-Perier s'était rendu en visite officielle au fort de Vaujours le 18 septembre 1894.

<sup>44</sup> Fondé en 1861 par le libéral Auguste Nefftzer, *Le Temps* était un journal républicain conservateur.

Le jour du grand prix d'automne (nous sommes sortis pour la 1<sup>ère</sup> fois avec la Daumont) l'accueil sur tout le parcours a été bon et par moments tout à fait bon. Le public du pesage m'a paru plus froid, au moment où nous avons pris place dans la tribune.

*[Ignorance de la marche des affaires publiques]*

Quand les Hoyos<sup>45</sup> sont partis et au moment où le gouvernement autrichien a dû nous pressentir au sujet de la désignation de son successeur, quoique ce soit auprès du Président de la République que les représentants des puissances sont accrédités, Hanotaux ne m'a pas consulté sur le choix de M. de Volkenstein.

*[Attaques de la presse]*

La presse continuait ses injures et ses attaques. Les journaux gouvernementaux étaient silencieux ou maladroits.

Dans la presse socialiste on s'en prenait à mon grand-père traité d'usurier, d'affameur ; c'était avec le sang des ouvriers d'Anzin que j'avais fait ma fortune. Je m'étais fait nommer pour défendre les riches et les voleurs. On parlait de mes 50 millions et de mon avarice, de mon manque de cœur. On disait que dans la rue au moindre bruit, je devenais blanc de peur. On rappelait les dettes laissées par mon frère et que ma rapacité me déterminait à ne pas payer. *L'Intransigeant*<sup>46</sup> a paru (numéro du [blanc]) avec en gros titre « La fortune des Perier ». Il y avait un récit relatif au règlement des affaires de Pierre<sup>47</sup> où la vérité était dénaturée et les versions les plus injurieuses accréditées.

Dans les journaux radicaux, on me demandait de donner des gages, on me signalait comme un bourgeois repu, ennemi de la démocratie, hostile à tout progrès.

*[Visites officielles et audiences]*

[...] Les plus sûrs et les plus dévoués parmi ceux qui venaient me voir ne cherchaient apparemment qu'à me rassurer, qu'à me convaincre de ma force et de mon utilité, mais ils trahissaient leur propre sentiment en me parlant de ce qu'il convenait de tenter pour réagir contre la défiance dont

---

<sup>45</sup> Le comte Hoyos fut ambassadeur d'Autriche-Hongrie en France. Il quitta son poste en octobre 1894.

<sup>46</sup> Fondé en 1880 par Henri Rochefort, *l'Intransigeant* fut un journal d'inspiration socialiste, puis boulangiste.

<sup>47</sup> Pierre (1852-1884) était le frère cadet de Jean Casimir-Perier.

j'étais l'objet, contre l'impopularité factice ou réelle que mes adversaires cherchaient à entretenir et à développer. On me conseillait de me montrer, d'aller visiter des établissements industriels privés, d'aller voir tous les hôpitaux, de voyager beaucoup, de recevoir à l'Élysée soit en invitant à déjeuner, soit en réunissant du monde le soir, de faire des séries de chasses pour les sénateurs et pour les députés. Tout cela présentait de grandes difficultés. Au reste j'aurais presque dépassé la mesure si j'avais fait en 4 mois de séjour à Paris plus que je n'ai fait :

Visite à l'Institut Pasteur

Visite (faubourg Saint Antoine) à l'hôpital des enfants

Visite à l'exposition de la Meunerie

Visite aux plans de l'Exposition de 1900

Course à Vaujours (manœuvre de forteresse)

Voyage à Châteaudun

Obsèques du Tzar, rue Daru – et Panthéon

Visite à l'Association des Étudiants

Obsèques de Burdeau

Représentation organisée par les étudiants pour l'œuvre du Docteur Roux

Représentation organisée par les ouvriers de l'alimentation pour l'œuvre du Docteur Roux

Visite à l'École Normale Supérieure

Grand Prix d'Octobre à Longchamp [*sic*]

Exposition des Fleurs (Léon Say)

[...]

Sans parler de toutes les audiences collectives données à Pont, j'ai reçu à Paris :

2 Juillet une délégation du Conseil Municipal de Troyes

4 Juillet Le Bureau du Conseil général de l'Aube

6 Juillet Le Vice Président et les Présidents de Section du Conseil d'État

12 Juillet La Cour de cassation, la Cour des Comptes, la Cour d'appel, le tribunal de la Seine

16 Juillet La Commission de Surveillance pour le travail des enfants dans les Manufactures (Waddington)

19 Juillet Le Conseil Municipal de Nogent

27 Juillet Les Colons de Tunisie (Picot)

29 Juillet Une délégation du [illisible]

5 Octobre Union syndicale des Cochers

7 Novembre Le Syndicat de la Presse Étrangère

18 Novembre Le Cercle de l'Aube

21 Novembre La presse départementale

29 Novembre Délégation de la Chambre de Commerce de Paris

28 Novembre Délégation des ouvriers de l'alimentation

6 Décembre Délégation des Mécaniciens et Chauffeurs

7 Décembre Société populaire des Beaux-Arts

7 Janvier Le Comité Républicain du 5<sup>e</sup> arrondissement

*[Relations entre les parlementaires et les hauts fonctionnaires]*

Au cours d'un Conseil des Ministres, Dupuy me demande ma signature pour un décret portant nominations et mutations dans le personnel des préfets, des sous-préfets, etc. Je lui demandai de conserver ce décret pour le lire à tête reposée avant de le signer. Dupuy m'offrit alors de m'envoyer Sainsère pour me fournir les explications que je pouvais désirer. J'acceptai. Quand Sainsère fut dans mon cabinet, il mit beaucoup d'empressement à me dire que si on déplaçait tel fonctionnaire c'est parce que tel député s'en plaignait, si on le remplaçait par tel autre, c'est qu'il était précisément un protégé du député ou du sénateur de l'arrondissement ou du département. Le mouvement était fait non dans l'intérêt de la chose publique mais uniquement au point de vue des nécessités parlementaires et dans l'intérêt du cabinet. Comment Sainsère m'en a-t-il si complaisamment fait l'aveu, je ne le comprends pas encore<sup>48</sup>.

*[Rapports avec la presse]*

Un jour (ce devait être en Octobre ou Novembre) Christophle le gouverneur du Crédit Foncier<sup>49</sup> est venu me trouver. L'entretien a d'abord été banal puis Christophle a parlé de la presse, des attaques dont j'étais l'objet, attaques que je pouvais personnellement dédaigner, mais dont [je] devais assurément me préoccuper comme chef de l'État. Comme je ne lui dissimulais pas que toute cette campagne faisait, selon moi, beaucoup de mal au point de vue politique comme au point de vue social, il m'exposa qu'il était en relation avec beaucoup de journaux et qu'il pouvait certainement en calmer, même en arrêter plusieurs, que du temps de Carnot il avait, d'accord avec la Présidence, fait cesser plusieurs campagnes et qu'il était tout disposé à faire de même.

Je l'ai remercié mais dans des termes qui non seulement ne l'encourageaient pas, mais ont du lui faire comprendre que je ne me croyais pas le droit de recourir à de pareils moyens. Inutile d'ajouter que les attaques n'ont pas été moins violentes après cet entretien.

Pendant que les journaux radicaux et socialistes m'attaquaient sur tous les terrains, cherchant surtout à faire douter de mes convictions républicaines et de mon attachement à la démocratie, le *Figaro* (M. Daudet) et le *Gaulois* me compromettaient tant qu'ils pouvaient. Je me suis expliqué la défiance de beaucoup de républicains de la province qui ne me connaissaient pas, quand j'ai su l'attitude et le langage d'un grand nombre

---

<sup>48</sup> Cette affaire a inspiré à Jean Casimir-Périer quelques développements sur la question des rapports entre le Parlement et l'administration que l'on trouvera dans ses *Notes sur la Constitution de 1875*, *op. cit.*, p. 51 *sq.*

<sup>49</sup> Albert Christophle (1830-1904), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, fut représentant (du centre gauche) à l'Assemblée nationale de 1871, député (1876-1885, 1887-1902), et ministre dans les gouvernements Jules Dufaure IV (1876) et Jules Simon (1876-1877).



de réactionnaires qui dans le centre, dans l'Ouest, dans le Midi se servaient de mon nom sans m'avoir jamais vu et parlaient de moi comme si j'étais leur ami dévoué.

***[Compromission du président de la République par les réactionnaires]***

C'est [illisible] venant me recommander (c'est à Lafargue qu'il a parlé) la prudence dans mes relations avec l'Évêque de Quimper qui dans ses démêlées avec le Préfet, arguant de son intimité avec l'Élysée, menaçait de mon intervention en sa faveur. Je ne n'ai jamais vu l'Évêque de Quimper et j'ignore qui il est. C'est le Préfet de la Charente Inférieure me demandant dans quelle mesure je m'intéresse à M. de Montebello [illisible] qui a des vellétés de candidature – nuance réactionnaire boulangiste – et se recommande de moi. Je ne connaissais pas l'existence de ce Monsieur.

C'est, dans l'Isère, le marquis de Virieu cherchant à accréditer la pensée qu'il serait, grâce à moi, soutenu contre Antonin Dubost !

C'est dans le Loir et Cher M. le comte de la Roche Aymon se faisant fort d'obtenir avec mon appui une autorisation administrative. J'ai une lettre de M. Ragot (député) à ce sujet.

C'est Viger m'avisant qu'après avoir, lui, fait donner à Combreux un bureau de poste, Alexandre de la Rochefoucauld proclame que c'est grâce à lui et par moi que la commune l'a obtenu<sup>50</sup>. C'est le même Alexandre de la Rochefoucauld écrivant de Lorrez à son juge de paix une lettre faite pour l'intimider, lettre dans laquelle il faisait sonner bien haut qu'il fallait lui répondre chez la Comtesse L. de Ségur, sœur de Casimir-Perier<sup>51</sup> (*sic*). J'ai vu la lettre.

Et en même temps sans m'attaquer et parfois même en semblant me tirer vers eux, M. Maret et Ranc<sup>52</sup> signaient des articles où ils expliquaient que si eux ne doutaient pas de ma sincérité, tel n'était pas le cas de la masse ; là, disait Ranc, on ne saurait se dissimuler que les préventions existent et sont soigneusement entretenues. Pour les faire tomber, on me conseillait de faire une politique plus nettement républicaine, plus à gauche que tout autre<sup>53</sup>.

---

<sup>50</sup> Albert Viger (1843-1926), député de la gauche radicale (1885-1900), sénateur (1900-1920) et ministre de l'Agriculture dans plusieurs cabinets (dont les trois premiers cabinets Dupuy et le cabinet Casimir-Perier), fut maire de la commune de Châteauneuf-sur-Loire située à quelques kilomètres de la commune de Combreux.

<sup>51</sup> Henriette Casimir-Perier (1844-1916) était la sœur aînée de Jean. Elle avait épousé, en 1866, le comte Louis-Philippe de Ségur.

<sup>52</sup> Henry Maret (1837-1917, député de 1881 à 1906) et Arthur Ranc (1831-1908, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député (1881-1885) et sénateur (1891-1900 et 1903-1908)), étaient des journalistes notoires de l'époque.

<sup>53</sup> Le message de démission de Jean Casimir-Perier, adressé aux parlementaires en janvier 1895, est empreint de cette même amertume, l'engagement personnel de Perier en faveur des valeurs et des principes de la République n'ayant jamais pu venir à bout des

On m'avait probablement élu pour faire triompher la politique que j'avais servie pendant dix-huit ans et que je venais de pratiquer comme président du Conseil ; pour assurer mon repos et dissiper certaines préventions on m'engageait à en changer le lendemain de mon élévation à la Présidence.

*[Relations avec le ministre des affaires étrangères]*

À partir de la fin du mois d'Octobre M. Hanotaux m'a envoyé, irrégulièrement mais à peu près chaque semaine, des communications écrites du Ministère des Affaires Étrangères. C'était des copies des télégrammes ou des dépêches qu'il avait reçus. Je les ai toutes conservées ; la plupart sont insignifiantes ; un quart d'entre ces pièces est relatif aux affaires d'Arménie. Les communications m'étaient du reste faites si tardivement que je ne pouvais m'en servir ni pour discuter au Conseil ni pour converser avec les ambassadeurs et les ministres étrangers. On me les envoyait 10, 12 ou 20 jours après le jour où on les avait reçus. Cela est si vrai qu'à la date du 15 Janvier – date de ma démission – je n'ai reçu aucune communication portant la date de Janvier ; on m'écoulait encore celles de Décembre.

Le télégramme de Reverseaux<sup>54</sup> me transmettant les vœux de la Reine Régente et exprimant vu son nom certains désirs politiques, est parti de Madrid le 6 Novembre 1894. Il m'a été transmis par les soins de M. le Ministre des Affaires Étrangères le 28 Décembre. Quinze jours auparavant j'avais reçu l'ambassadeur d'Espagne qui avait fait allusion à ce télégramme et ne le connaissant pas je n'avais pu continuer l'entretien.

*[Élection de François Bachimont dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (septembre 1894)]*

L'élection de Bachimont à Nogent fut un thème sur lequel les variations se jouèrent à l'infini<sup>55</sup>. Ma présence à Pont aggrava la portée du vote ; aucun journal n'eut la bonne foi de constater que j'ai poussé l'abstention jusqu'au

---

préjugés qui entachaient son nom : « La présidence de la République, dépourvue de moyens d'action et de contrôle, ne peut puiser que dans la confiance de la nation la force morale sans laquelle elle n'est rien. Ce n'est ni du bon sens ni de la justice de la France que je doute ; mais on a réussi à égarer l'opinion publique : plus de vingt années de luttes pour la même cause, plus de vingt années d'attachement à la République, de dévouement à la démocratie, n'ont suffi ni à convaincre tous les républicains de la sincérité et de l'ardeur de ma foi politique, ni à désabuser des adversaires qui croient ou affectent de croire que je me ferai l'instrument de leurs passions et de leurs espérances », *JODP*, séance du 16 janvier 1895, p. 71.

<sup>54</sup> Le marquis Frédéric Guéau de Reverseaux de Rouvray (1845-1916) était ambassadeur de France en Espagne en 1894.

<sup>55</sup> Sur l'élection du radical François Bachimont dans le « fief » de Casimir-Périer en septembre 1894, voir la note de Lafargue.

scrupule, interdisant même aux gardes d'aller dans les communes pour des recouvrements parce qu'on attribuerait leur présence à la période électorale.

Robert<sup>56</sup> a été maladroit, a cherché, entre les deux tours de scrutin, à gagner des voix radicales, en faisant des déclarations imprudentes qui n'ont réussi qu'à lui faire perdre des voix modérées. La rivalité du Préfet et du Sous-Préfet, la mauvaise humeur de Renaudot ont été autant d'atouts dans le jeu de Bachimont. Quel a été le rôle de Dupuy ? On m'a affirmé que les agents placés dans les communes autour de Pont tenaient des propos qui étaient d'une maladresse extraordinaire ou qui étaient sciemment débités pour favoriser la candidature radicale.

L'élection Bachimont a été un gros incident, habilement exploité ; il est certain que j'ai été très peiné et très découragé par une manifestation qui dénotait ou la malveillance, ou la bêtise de la majorité des électeurs de l'arrondissement.

*[Élection de Gérault-Richard après sa condamnation pour offense au président de la République (janvier 1895)]*

À Paris, je n'ai jamais pu démêler quelle a été au juste la conduite de Dupuy au sujet de l'élection Gérault-Richard<sup>57</sup>. J'incline à croire qu'elle n'a pas été mauvaise. On m'a beaucoup dit qu'il ne faut pas attacher d'importance au verdict d'un quartier excentrique de Paris<sup>58</sup> et que je ne devais pas m'attendre à recevoir là un témoignage de confiance. Non [illisible].

Ce quartier de Paris eut nommé un socialiste révolutionnaire qu'il eût été difficile d'accréditer dans l'opinion la pensée que c'était une manifestation faite contre moi. Mais si l'élection de Barodet avait beaucoup nui à M. Thiers c'était uniquement parce qu'il était l'adversaire déclaré de la politique d'un chef de gouvernement qui avait le droit d'en avoir une<sup>59</sup>. Paris n'avait pas encore nommé un candidat dont le seul titre était d'avoir injurié grossièrement le Président de la République et d'avoir été condamné pour l'avoir injurié. C'est là qu'est l'exceptionnelle gravité de la chose.

---

<sup>56</sup> Edmond Robert (1849-1907), qui fit carrière dans l'administration préfectorale, était le candidat républicain modéré opposé à Bachimont aux élections législatives partielles de l'automne 1894, qui devaient pourvoir le siège laissé vacant par Jean Casimir-Perier, après son élection à la présidence de la République.

<sup>57</sup> Sur l'élection à la Chambre d'Alfred Gérault-Richard, après qu'il eut été condamné pour offense au président de la République, voir la note de Lafargue.

<sup>58</sup> Gérault-Richard avait été élu dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>59</sup> Désiré Barodet (1823-1906), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, fut député de la gauche radicale (1876-1896), et sénateur (1896-1900). Perier fait ici référence à l'élection, en avril 1873, de Barodet à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une élection législative partielle. Il était alors notamment opposé à Charles de Rémusat, qui était ministre des affaires étrangères et ami du président de la République, Adolphe Thiers.

Dans le Calvados, un rallié (M. de Saint Quentin<sup>60</sup>) se recommandait ouvertement de moi.

Dans les Bouches-du-Rhône c'est grâce à l'intelligence du Préfet que M. Abraham candidat au Sénat échoua de trois ou 4 voix après avoir présenté sa candidature comme une condamnation de la politique du Président de la République.

*[Vacance du fauteuil. Élection d'Henri Brisson à la présidence de la Chambre (décembre 1894 et janvier 1895)]*

Aussitôt après la mort de Burdeau, on agita la question de savoir quel serait son successeur<sup>61</sup>. Mes amis personnels et politiques comprirent l'importance qui s'attachait au choix de la Chambre. Les noms de Méline<sup>62</sup> et de Ribot<sup>63</sup> furent prononcés, celui d'Etienne<sup>64</sup> aussi, mais en présence d'une candidature Brisson ou Bourgeois<sup>65</sup> aucun de ces noms ne paraissait assurer le succès. Beaucoup de députés songèrent à Félix Faure<sup>66</sup>. On m'en parla. Je demeurai réservé, ne sachant quelles seraient ses chances ni quel accueil Faure lui-même et Dupuy feraient à cette idée. Deux ou trois jours avant l'élection, Faure vint m'en parler. Je ne lui dissimulai pas l'importance que j'attachais au choix du Président de la Chambre. La Chambre s'était précédemment affirmée sur mon nom, sur celui de Dupuy, sur celui de Burdeau ; il serait très fâcheux qu'elle prit l'étiquette de Bourgeois et plus grave encore qu'elle prit celle de Brisson ; mais je n'allai pas jusqu'à pousser Faure à poser sa candidature. Comme il paraissait

---

<sup>60</sup> Louis Doynel de Saint-Quentin (1850-1928) fut député (1894-1902 – se réclamant lui-même du « progressisme ») et sénateur (1902-1928). Il était « issu d'une vieille famille de noblesse terrienne », J. JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960-1977.

<sup>61</sup> Décédé en décembre 1894, Auguste Burdeau, proche ami de Jean Casimir-Périer, avait été élu président de la Chambre des députés, en remplacement de Périer, élu à la présidence de la République.

<sup>62</sup> Jules Méline (1838-1925), républicain modéré, fut représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député (1876-1903), sénateur (1903-1925), plusieurs fois membre du Gouvernement, et président du Conseil (avril 1896-juin 1898).

<sup>63</sup> Alexandre Ribot (1842-1923), républicain modéré, fut pendant plus de trente ans député (1878-1909), puis sénateur de 1909 à son décès, et de nombreuses fois ministre et président du Conseil.

<sup>64</sup> Le nom est difficilement lisible. Peut-être Casimir-Périer songeait-il ici à Eugène Etienne (1844-1921), qui était alors et depuis 1881 élu à la Chambre des députés, où il siégeait dans les rangs des députés opportunistes.

<sup>65</sup> Léon Bourgeois (1851-1925), figure du parti radical, fut député (1888-1905) et président de la Chambre, sénateur (1905-1925) et président du Sénat, plusieurs fois ministre et président du Conseil (novembre 1895-avril 1896).

<sup>66</sup> Les relations entre Félix Faure et Jean Casimir-Périer semblaient cordiales, même si, plus tard, dans son *Journal à l'Élysée*, *op. cit.*, Faure ne se priva pas d'égratigner à plusieurs reprises l'ancien président (voir par exemple p. 73-74 et p. 77-78).

s'étonner de ma réserve, je lui expliquai que mon sentiment ne pouvait être douteux, qu'il devait se souvenir de ma très vive préoccupation d'être remplacé au fauteuil par un Président de ma nuance, le jour où j'ai été appelé à constituer un cabinet ; mais, sans contact et presque sans renseignements sur la Chambre, je ne pouvais déterminer ses chances ; enfin et surtout je ne croyais pas devoir, surtout parce que je me suis aperçu de beaucoup de défiance à mon égard, me prononcer, en dehors de Dupuy, sur la candidature d'un membre du cabinet et risquer, puisque mes intentions sont soupçonnées, de paraître vouloir désagréger le cabinet, ce qu'on dira peut-être si la candidature Faure échouait. C'est, ai-je ajouté, au Président du Conseil, à mesurer l'intérêt qu'il a à ne pas livrer le fauteuil et à se rendre compte qu'il vaut mieux avoir à remplacer un ministre de la Marine que de se laisser mettre un adversaire à la Présidence de la Chambre. Je souhaite qu'il le comprenne, mais il ne m'en a pas parlé.

Quelques paroles furent à ce sujet échangées ensuite au Conseil. Je dois reconnaître que de ces propos il résultait que Faure était disposé à se présenter pour la Présidence, mais sans vouloir donner sa démission préalable de Ministre de la Marine. Le sentiment du Conseil ayant été manifestement hostile à cette manière d'agir, Faure ne se présenta pas et Brisson triompha de Méline.

La même question se posa à la réélection du Président en Janvier<sup>67</sup>. Cette fois, Dupuy parut mieux comprendre l'importance de la question et il voulut, sincèrement je crois, réparer la faute commise. Le nom de Faure fut à nouveau prononcé. Cette fois Dupuy vint m'en parler. Je ne lui dissimulai ni mes regrets, ni la gravité du choix de la Chambre, ni ma crainte qu'il fût beaucoup plus difficile de triompher la seconde fois que la première. Dupuy parut néanmoins disposé à livrer la bataille et me fit part de son intention de provoquer, dans une réunion improvisée des Ministres, place Beauvau, l'avis du Cabinet.

Cette réunion eut lieu mais contrairement à mon attente et à toute prévision (car je ne pouvais supposer que Dupuy s'aventurerait s'il n'était pas sûr de ses collègues) les Ministres conclurent que l'élection de Brisson serait assurément très regrettable mais qu'on ne pouvait l'empêcher. Cette réunion fut naturellement connue et elle souligna la victoire et le caractère politique de la victoire de Brisson.

Il m'a été rapporté que plusieurs Ministres, à la première élection comme à la seconde, avaient été pour Brisson ; quelques-uns même auraient agi en sa faveur (Poincaré, Barthou<sup>68</sup>, Hanotaux, Leygues<sup>69</sup>).

---

<sup>67</sup> En vertu des dispositions de l'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, « Le bureau de chacune des deux chambres est élu chaque année pour la durée de la session ». La session ordinaire commençant le second mardi de janvier (art. 1<sup>er</sup> du même texte) et le règlement de la Chambre (art. 10) prévoyant l'élection du bureau au commencement de la session, le président de la Chambre était élu lors de la première séance de la session, début janvier. C'est ainsi qu'Henri Brisson fut réélu, le 8 janvier 1895, en obtenant 272 voix sur les 281 suffrages exprimés, *JODP*, 1895, p. 2.

<sup>68</sup> Louis Barthou (1862-1934) fut député de 1889 à 1922 et sénateur de 1922 à sa mort, plusieurs fois ministre et président du Conseil (1913). Il entra au gouvernement à l'âge de

F. Faure est venu me rendre compte de cette réunion place Beauvau, Dupuy y avait parlé de mon sentiment et s'en était très légitimement autorisé pour obtenir que Faure fût candidat. Faure m'a dit textuellement : Poincaré s'est alors écrié : « J'en ai assez du pouvoir personnel de l'Élysée ». Il a été abominable, a ajouté Félix Faure.

Dès que les journaux eurent parlé de l'œuvre du Docteur Roux et que les souscriptions furent ouvertes, je fis part de mon intention d'envoyer immédiatement ma souscription. C'était à une séance du Conseil. Dupuy insista pour que j'attendis un avis de l'Académie de Médecine. J'attendis. Comme la réponse n'était pas parvenue à l'Élysée quelques jours après, je pressai l'Intérieur. Je souscrivis dès que la réponse, naturellement favorable, me fut arrivée ; les journaux firent aussitôt remarquer que j'avais trop attendu et que je ne souscrivais que contraint et forcé, sous la pression de l'opinion publique, et des exemples que d'autres m'avaient donnés depuis bien des jours déjà.

J'ai dû réclamer les procès verbaux des séances du Conseil Supérieur de la Guerre qu'on ne me communiquait pas. Je les ai tous vus. J'avais l'intention de présider parfois le Conseil Supérieur de la Guerre, mais les relations étant très tendues avec le Ministre de la Guerre et les membres du Conseil, Mercier étant aussi attaqué à la Chambre, je ne voulais pas infirmer son autorité et paraître m'interposer entre lui et les membres du Conseil Supérieur. J'aurais paru venir à son secours ou parer des coups pour son compte.

#### *[Dislocation du cabinet (janvier 1895)]*

Dans le Conseil, à plusieurs reprises, les divergences, on pourrait presque dire les animosités, se firent jour. Dupuy, Guérin paraissaient à peu près d'accord, mais Mercier inspirait de la défiance à tous ; Poincaré, Hanotaux et Barthou jouaient une partie à part ; Leygues se rapprochait d'eux. Viger regardait en sceptique et Félix Faure regardait honnêtement mais sans voir. Hanotaux – je l'ai mentionné plus haut – s'est plaint à moi de Mercier au sujet de l'affaire Dreyfus, il m'a même déclaré un jour, au cours de cette affaire, qu'il donnerait sa démission. Il m'a écrit ensuite pour m'expliquer qu'en présence de toutes les questions extérieures engagées au dehors il ferait le sacrifice de rester à son poste. Deux fois au moins, en séance du Conseil, Poincaré<sup>70</sup> a parlé de se retirer. Il était clair qu'il n'y avait aucune confiance réciproque entre Dupuy et lui.

---

trente et un ans, dans les cabinets Dupuy, comme ministre des Travaux Publics, sous la présidence de Sadi Carnot puis de Jean Casimir-Perier.

<sup>69</sup> Georges Leygues (1856-1933) était alors ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le cabinet Charles Dupuy.

<sup>70</sup> Voir *infra*.

*[Incident diplomatique – affaire Dreyfus (5 et 6 janvier 1895)]*

Le 5 Janvier, pendant qu’Hanotaux, qui était souffrant, se remettait dans le Midi, Dupuy est venu me communiquer le texte d’un télégramme de Hohenlohe à Munster<sup>71</sup>, télégramme que Munster avait placé sous les yeux de Dupuy, en lui demandant d’avoir avec moi un entretien dans le plus bref délai. Je fis aussitôt part à Dupuy de la situation dans laquelle je me trouvais placé par le fait d’Hanotaux qui m’avait fort peu tenu au courant de ses entretiens avec Munster, des notes concertées avec lui, du terrain sur lequel il s’était placé. Je n’avais jamais eu entre les mains le dossier de l’affaire Dreyfus ; Dupuy ne le connaissait lui-même que très partiellement. Je le fis aussitôt réclamer à la Guerre, j’ajournai au lendemain mon entrevue avec Munster. Dupuy avait télégraphié à Hanotaux pour provoquer son sentiment. Je mandai Nisard<sup>72</sup> et Révoil<sup>73</sup>. J’envisageai avec Dupuy différentes hypothèses ; il fut convenu que je le reverrais après que j’aurais fait, dans la nuit, un examen du dossier et qu’il serait venu lui-même, le lendemain matin, en faire l’examen ; il m’apporterait la réponse d’Hanotaux dès qu’elle lui serait parvenue.

Le lendemain 6 Janvier Dupuy vint me communiquer cette réponse : Hanotaux émettait l’avis qu’il convenait de répondre tout d’abord que si le huis clos avait été ordonné [pour le procès du capitaine Dreyfus] c’est que cette affaire intéressait la défense nationale et qu’il était impossible de donner aucune explication à une puissance étrangère sur un incident de cette nature. Il ajoutait que si on ne se contentait pas de cette réponse, on verrait ensuite ce qu’il y aurait à dire. Il annonçait son retour. Je fus très surpris de cet avis ; il me paraissait motivé par le désir de gagner du temps et de revenir pour régler l’affaire lui-même. Je ne comprenais pas comment après s’être déclaré dans l’impossibilité de parler parce que la défense nationale exigeait le silence, on pourrait être ensuite conduit à dire quelque chose. Hanotaux se plaçait sur un terrain qu’il était absolument impossible d’abandonner et la réponse au lieu de calmer, n’eut fait qu’exciter à Berlin.

Dupuy parut partager mon sentiment. Après avoir causé avec Nisard et Révoil, après avoir lu les notes antérieures que l’Agence Havas avait publiées, sur la demande d’Hanotaux, j’émis l’avis que je devais, surtout en présence des termes de la dépêche, dire la vérité à l’Ambassadeur sans m’expliquer sur les conditions dans lesquelles *le papier*<sup>74</sup> était venu sous

---

<sup>71</sup> Dans ce télégramme transmis à Dupuy par l’ambassadeur d’Allemagne en France, le comte de Münster, le chancelier allemand (Hohenlohe) demandait au président de la République française de déclarer officiellement que l’ambassade d’Allemagne n’avait jamais été impliquée dans l’affaire Dreyfus (le texte du télégramme est reproduit ci-après). Sur cette affaire, qui a profondément ému Casimir-Perier, voir nos commentaires sur le texte de Lafargue et l’introduction aux *Notes sur la Constitution de 1875*, op. cit., p. 27 sq.

<sup>72</sup> Armand Nisard (1841-1925) était alors directeur des Affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères.

<sup>73</sup> Paul Révoil (1856-1914) était alors chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, Gabriel Hanotaux.

<sup>74</sup> « Le papier » désigne ici le fameux bordereau dérobé à l’ambassade d’Allemagne en France et qui fut à l’origine de l’affaire Dreyfus.

nos yeux. J'ajoutai que cette déclaration suffirait peut-être mais que si on demandait quelque chose de public, le mieux, surtout en l'absence d'Hanotaux, serait de reprendre, en la confirmant à nouveau, une des notes antérieures. Il n'y aurait pas de contradiction entre le récit que je ferais à l'Ambassadeur et l'affirmation que l'Ambassade n'est pas, par nous, mise en cause, puisque *le papier* a pu lui être adressé spontanément et sans qu'elle l'ait provoqué. Il fut convenu que je réserverais du reste à Dupuy – que je verrais aussitôt après Munster et avant toute conférence entre eux – le soin de donner la réponse définitive et de régler le détail.

Je reçus ce même jour 6 Janvier M. le Comte de Munster à 1 heure et quart.

En me remerciant de le recevoir, le Comte de Munster m'a rappelé sa démarche la veille auprès du Président du Conseil et la communication du Prince de Hohenlohe, dont voici le texte :

S. M. L'Empereur, ayant toute confiance dans la loyauté du Président et du Gouvernement de la République, prie V. Excellence de dire à M. Casimir-Périer que s'il est prouvé que l'Ambassade d'Allemagne n'a nullement été impliquée dans l'affaire Dreyfus, Sa Majesté espère que le Gouvernement de la République n'hésitera pas de le déclarer. Sans une déclaration formelle, la légende que la presse continue de propager sur le compte de l'Ambassade d'Allemagne subsisterait et compromettrait la position du Représentant de l'Empereur.

(Signé) Hohenlohe

J'ai répondu que le Président du Conseil m'avait remis le texte de ce télégramme et que nous avions rapidement parlé de la question qu'il traite. J'ai aussitôt ajouté que le texte du télégramme m'avait quelque peu surpris, qu'il est un peu insolite, puisqu'il fait directement appel au Président de la République et presque à la loyauté de l'homme privé ; que je pourrais, que je devrais peut-être, étant donnée notre Constitution, décliner l'entretien et prier l'Ambassadeur de conférer avec le Président du Conseil, mais que le souvenir de nos relations antérieures avec le Comte de Munster, mon estime pour lui, mon désir de faciliter sa tâche me déterminaient à accepter une conversation que je refuserais légitimement à un autre.

Le Comte de Munster répondit qu'il avait compris qu'il convenait qu'il s'adressât au Président du Conseil pour demander, par son intermédiaire, à être reçu par moi.

J'ai relu le premier paragraphe du texte du télégramme Hohenlohe et déclaré à mon interlocuteur que je lui dirais la vérité sur l'incident. J'ai, en lisant, souligné le mot *impliqué* et lui ai dit que rien de ce que j'avais à lui communiquer *n'impliquait* dans l'affaire Dreyfus l'Ambassade d'Allemagne. Cet officier était, pour plusieurs motifs, l'objet de soupçons. On le surveillait. Entre temps le Gouvernement a reçu communication d'une pièce anonyme provenant – il en a la certitude – de l'Ambassade d'Allemagne.

Le Comte de Munster m'interrompt pour me dire qu'il n'est pas possible que le document vienne de l'Ambassade. Il a interrogé tout le monde et il est certain qu'aucune pièce n'a pu être remise qui vint de l'Ambassade. Il reconnaît qu'on y reçoit un grand nombre de lettres et de



documents sans importance, mais un document important n'a pu être distrait.

Il est, ai-je répondu, fort possible que le document qu'on a établi émaner du Capitaine Dreyfus n'ait pas été jugé important et qu'on l'ait jeté ou laissé sur une table. Quelle qu'en ait été l'importance ou la valeur, il suffisait, étant donné le lieu où il était trouvé, pour établir la culpabilité de Dreyfus, mais nous ne rendons pas plus l'Ambassade d'Allemagne responsable des papiers qu'elle reçoit que le gouvernement impérial ne peut nous rendre responsable des papiers qu'on nous apporte. La pièce entre nos mains, le Gouvernement n'a eu qu'un souci : faire condamner un traître, sans mettre en cause l'Ambassade qui n'était pas en cause, et c'est pour éviter toute imprudence de langage, même de la part de la défense, que le huis clos a été ordonné. Tels sont les éclaircissements que, d'accord avec le Président du Conseil, je puis donner et je crois avoir ainsi répondu à l'appel qui était adressé à ma loyauté. C'est là ce qu'on espérait de moi et je veux croire que cela suffit.

L'Ambassadeur me remercie. Pour sa part, il jugeait que la polémique des journaux s'éteindrait d'elle-même, mais le télégramme qu'il a reçu lui fait clairement connaître la pensée de l'Empereur ; il a le devoir de s'y conformer et il est certain qu'une nouvelle affirmation publique du Gouvernement Français est nécessaire pour dégager la situation du représentant de l'Empereur.

J'ai fait ressortir tous les inconvénients d'une note ; elle alimentera les discussions de la presse ; on en comparera le texte avec le texte des notes antérieures ; elle excitera un chauvinisme irréfléchi.

L'Ambassadeur insiste. Il suggère l'idée d'une communication aux Chambres – en présence de mes objections, il abandonne cette éventualité – mais il réclame une note dégageant l'Ambassade d'Allemagne. Il ajoute que si nous ne consentons pas à rédiger une note concertée entre les deux gouvernements, il devra se borner à relater à Berlin sa démarche, son langage et les réponses qu'il a reçues. Il est à peu près certain que l'Empereur fera, sous une forme quelconque, publier cette relation et les journaux français la recueillant, l'effet en France sera bien pire que si l'on se borne à une affirmation dégageant l'Ambassade.

Comme je ne pouvais pas méconnaître la justesse de cette observation, j'ai fait remarquer que, dans tous les cas, on ne pouvait, dans une note, parler de l'Allemagne seule, mais qu'il fallait mettre à nouveau hors de cause toutes les ambassades et légations à Paris.

– Mais, reprend l'Ambassadeur, depuis un mois on ne parle que de l'Allemagne.

– Il serait cependant désobligeant pour elle d'établir qu'elle seule a besoin qu'on la justifie ; en outre en ne citant qu'elle, nous nous exposerions à des demandes analogues et successives ; au surplus ce ne serait pas calmer l'opinion mais l'exciter que de publier une note qui n'aurait pas un caractère général de courtoisie à l'égard de toutes les puissances, mais paraîtrait une concession en réponse à une exigence.

– Il faudrait que cette note fût très formelle. Le texte a une grande importance.

J'ai répondu qu'il ne m'appartient pas de chercher ni d'arrêter une rédaction, que j'ai trouvé le Président du Conseil peu disposé, en principe, à accepter une note et que je ne puis affirmer que le Gouvernement consentira à en publier une. S'il accepte, je vois un intérêt considérable à ne pas s'écarter des termes qui ont déjà été employés et la seule solution à mes yeux possible, serait de reprendre, en la confirmant, une note antérieure. Je cite comme exemple la note communiquée à l'Agence Havas le 30 Novembre<sup>75</sup>. J'en donne lecture et sur la demande de l'Ambassadeur, je lui en remets une copie.

Il me dit, après réflexion, cela pourra peut-être aller ainsi. Il me fait part de son intention de voir dans la journée et le plus tôt possible le Président du Conseil. Je m'offre à le renseigner sur l'heure où il le trouvera et à la suite d'une communication par téléphone, je lui indique 4 heures et demi.

L'entretien a pris fin à 2 heures et 10 minutes. J'ai revu Dupuy à 3 heures et demi ; je l'ai mis au courant de mon entretien avec le Comte de Munster. Nous sommes tombés immédiatement d'accord sur la publication de la note de l'Agence Havas du 30 Novembre.

Munster vit Dupuy mais dut en référer à Berlin. Deux jours plus tard l'incident était clos par la publication d'une note identique à celle du 30 Novembre<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> Cette note de l'Agence Havas déclarait « dénuées de tout fondement les allégations des journaux, qui persistaient à mettre en cause, dans divers articles sur l'espionnage, les ambassades et légations étrangères », voir J. REINACH, *Histoire de l'affaire Dreyfus...*, *op. cit.*, t. 1, p. 340.

<sup>76</sup> Ce même jour (le 6 janvier 1895), M. Paléologue est allé rendre visite à Jean Casimir-Perier après son entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne. Paléologue était alors, et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1886, attaché au service des Affaires réservées de la Direction politique du ministère des affaires étrangères. Ce service désignait une sorte de bureau des renseignements appartenant au Quai d'Orsay. Il a relaté cette entrevue dans son *Journal de l'Affaire Dreyfus 1894-1899. L'affaire Dreyfus et le Quai d'Orsay*, Paris, Plon, 1955, p. 45-47 : « Quand je pénètre dans le cabinet présidentiel, j'y perçois comme une atmosphère d'orage. Sur la table, rien : pas une lettre, pas un livre, pas une feuille de papier. La tête haute, le regard enflammé, le visage dur, Casimir-Perier marche à grands pas rapides et saccadés qui le font tourner brusquement sur lui-même, à chaque extrémité de la pièce. D'une voix métallique et vibrante, il commence : – J'ai tenu à vous raconter, dès aujourd'hui, ma conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, on ne sait pas ce qui peut arriver demain, et j'ai toute confiance en vous... Mais d'abord, mon cher ami, laissez-moi vous dire que votre grand ministre, M. Hanotaux, m'a mis dans la situation la plus embarrassante, la plus fautive, la plus humiliante, où puisse se trouver un chef d'État. J'ai appris en effet, avec stupeur que cinq ou six fois, Münster est venu protester officiellement auprès de lui contre l'inculpation de Dreyfus ; un jour même, il lui a proposé de s'expliquer à fond sur cette mystérieuse affaire. Or, jamais Hanotaux ne m'a rapporté le moindre mot de ces graves entretiens, jamais, jamais !... Aussi quand Münster m'a opposé telle ou telle de ses déclarations, je n'ai su que lui répondre ; j'en étais mortifié !... Vous m'avouerez que, dans cette occurrence, M. Hanotaux s'est conduit un peu cavalièrement à mon égard, pour ne pas dire impudemment !... J'ajoute que, si j'avais connu les affirmations réitérées de la chancellerie allemande, je n'aurais pas manqué d'en saisir le Conseil des ministres et je ne doute pas que les choses auraient suivi un autre cours... Mais, évidemment, cette façon

***[Dislocation et démission du cabinet (13 et 14 janvier 1895) – démission du président de la République (15 janvier 1895)]***

Le Dimanche 13 Janvier, je suis parti pour la chasse de bonne heure. Je chassais avec Louis, Piolenc, d’Aguenez, Lepine. J’emmenais Claude<sup>77</sup> avec moi. À mon retour à la gare Saint-Lazare on me remet une lettre de Lafargue m’avisant que pour une affaire importante et urgente Dupuy désirait me voir avant le dîner. J’arrive à l’Élysée où j’apprends que Barthou, à la suite de la décision du Conseil d’État dans la question de la durée de la garantie d’intérêts aux compagnies d’Orléans et du Midi, a remis sa démission au Président du Conseil. Je reçois Dupuy qui me confirme cette résolution de son collègue, me dit l’avoir vu, avoir vainement insisté<sup>78</sup>.

Mon impression a été que Dupuy ne paraissait pas s’émouvoir de la retraite de Barthou et n’avait pas dû faire grand effort pour le retenir. Il cherche avec moi des noms pour le Ministre des Travaux Publics, puis il me parle de Poincaré qui voulait suivre Barthou, il me lit même une longue lettre de Poincaré, indiquant toutes les difficultés de la situation du cabinet et de la sienne propre, se plaignant de la mollesse de la justice et de Guérin dans la marche des instructions judiciaires contre Canivet, le Sud de la France, etc.

Dupuy me raconte qu’il a vu Poincaré et qu’il l’a finalement déterminé à ne pas persister dans ces dispositions. Il paraît nécessaire d’avoir le lendemain matin Lundi un Conseil à l’Élysée pour déterminer la ligne de conduite qui sera suivie à la suite de la démission de Barthou et le langage qu’il conviendra de tenir à la Chambre.

Barthou est venu à l’Élysée pendant que Dupuy y était ; je l’ai fait entrer dans mon cabinet ; je lui ai dit combien sa résolution me paraissant injustifiée, incompréhensible et peut-être grosse de conséquences. Dupuy n’a pas insisté et Barthou s’est retiré.

Nous convenons Dupuy et moi que le Conseil aura lieu à l’Élysée, le lendemain Lundi. Il me donne l’assurance que Poincaré ne parlera plus de démission.

---

de m’ignorer, d’amoindrir mon rôle et de le discréditer, fait partie d’un système. On veut me pousser à bout ! On y réussira... et plus tôt qu’on ne croit peut-être !... Après cet exorde, où je sens frémir non seulement sa vieille haine du “perfide et présomptueux Hanotaux”, mais encore son amer dégoût de la politique, – son âcre dépit de s’être laissé enfermer à l’Élysée, “dans ce décor menteur, où l’on ne fait que recevoir des coups sans pouvoir les rendre” ; – sa douleur des injures abominables dont les journaux socialistes le harcèlent et qui l’atteignent jusque dans son culte familial, dans la personne de son illustre ancêtre, “le grand usurier de Grenoble”, enfin sa pire souffrance, une passion terrible, dévorante et secrète, qui le torture comme un cancer, – après cet exorde véhément, il me lit une note où il a consigné son entretien avec Münster ; il me prie même de la copier, afin que j’en garde un duplicata chez moi. Cette note début ainsi : [suit le texte de la réponse faite par Casimir-Perier à l’ambassadeur d’Allemagne, avant leur entretien, également reproduit dans le « Récit des événements de la présidence » de Perier, voir *infra*.] ».

<sup>77</sup> Claude Casimir-Perier (1880-1915) était le fils du président de la République.

<sup>78</sup> Sur la démission de Barthou, voir la note de Lafargue et notre présentation.

Le lendemain Lundi, à peine Dupuy avait-il rendu compte à ses collègues de la résolution de Barthou (lequel n'assistait pas à la séance du Conseil) et des motifs qu'il invoquait, que Poincaré prend la parole et annonce sa détermination de se retirer en même temps que Barthou. Cette affaire de la garantie intéresse encore plus le Ministère des Finances que le Ministère des Travaux Publics, etc.

F. Faure et quelques autres ont aussitôt fait remarquer que s'il faut pourvoir non plus seulement au Ministère des Travaux Publics mais au Ministère des Finances, le Cabinet ne peut en l'état se présenter devant les Chambres, que c'est une crise ouverte et qu'il vaut mieux que le cabinet se retire tout entier.

J'appuie ces observations, mais en faisant comprendre à Poincaré quelles responsabilités il assume, et comme il me paraissait clair que ce Conseil – où Poincaré ne devait plus parler de sa démission – n'avait été provoqué que pour qu'il put la donner à l'Élysée et faire éclater la crise à l'Élysée, j'ajoutai que si le Ministre des Finances ne revenait pas immédiatement sur ses déclarations, je désirais entretenir quelques instants le Président du Conseil seul et lui faire connaître à quelles résolutions je pourrais être moi-même conduit. Poincaré demeura muet ; la séance fut suspendue et j'entraînai Dupuy dans mon cabinet. Je lui dis la stupéfaction que me causais [*sic*] l'attitude et les procédés de Poincaré, l'exceptionnelle gravité que prenait, après toutes les attaques dirigées contre moi, contre mes exigences autoritaires, une dislocation ministérielle se produisant sans incident parlementaire et à la suite d'un Conseil tenu à l'Élysée. Sans entrer dans les détails, j'ai déclaré que si Poincaré persistait, entraînant par sa retraite, la retraite du cabinet, je me déterminerais probablement moi-même après avoir constaté mon impuissance et la mauvaise volonté de ceux qui, au lieu de m'aider, me créaient des difficultés comme à plaisir, je me déterminerais probablement moi-même à quitter l'Élysée. Je priai Dupuy de faire connaître à Poincaré les conséquences probables de sa retraite. Dupuy me quitta.

Après avoir conféré quelques instants, dans la salle du Conseil, avec ses collègues, il revint me chercher en ajoutant que Poincaré s'inclinait et ne parlerait plus de sa démission. Je suivis Dupuy dans la salle du Conseil, j'allai droit à Poincaré et je le félicitai chaleureusement de s'être rendu à mes observations.

On parla des incidents éventuels de la séance de la Chambre sans arrêter très rigoureusement un plan de conduite.

Ce n'est un secret pour personne qu'au cours de la séance Poincaré incita Krantz<sup>79</sup> à déposer l'ordre du jour qui devait renverser le cabinet<sup>80</sup>. Il donna même comme argument qu'il fallait me permettre de me débarrasser de quelques-uns des Ministres.

---

<sup>79</sup> Camille Krantz (1848-1924), député de 1891 à 1910, fut un membre « influent du groupe des républicains progressistes » (J. JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires...*, *op. cit.*), auquel appartenait également Casimir-Perier au moment de son élection à la présidence.

<sup>80</sup> Cette information (relative au rôle joué par Poincaré) n'a pu être vérifiée.

Quand j'appris la chute du cabinet, je fus aussi stupéfait de l'attitude et des votes de la Chambre que de l'attitude et du langage du Cabinet.

Les Ministres m'apportèrent leur démission ; je ne leur dissimulai pas que mon intention était de me démettre de mes fonctions. J'avais assez réfléchi à l'éventualité de la chute du cabinet pour avoir envisagé toutes les hypothèses et j'étais arrivé à cette conclusion que le principal obstacle à la politique qu'on attendait de moi, c'était moi-même. Je promis cependant aux Ministres de ne pas faire connaître ma pensée avant un jour ou deux.

Le lendemain matin (Mardi 15) la presse était presque tout entière pour la concentration et pour un ministère Bourgeois. Raynal<sup>81</sup> et d'autres parmi les modérés m'avaient souvent fait entrevoir la nécessité prochaine d'appeler Bourgeois ; d'autres par contre, en prononçant ce même non, m'avaient très formellement déclaré que ce n'était pas là la solution qu'on attendait de moi et qu'elle serait en contradiction avec mes affirmations et ma conduite comme Président du Conseil<sup>82</sup>.

Les Ministres revinrent me voir dans la matinée du 16. Ils insistaient tous auprès de moi pour que je renonce à toute idée de démission : Hanotaux invoqua des considérations de politique extérieure, Leygues s'offrit à tenter de constituer un cabinet qui réclamerait des modifications au régime de la presse. C'eut été une tentative stérile et après l'échec constaté j'aurais dû me retirer dans des conditions bien pires pour la dignité du pouvoir, puisque je serais parti sur la constatation que la Chambre ne voulait pas protéger contre l'insulte le chef de l'État.

Je déclarai aux Ministres que je verrais le Président du Sénat mais que mon parti était pris. Je leur parlai, en termes que quelques-uns ont dû comprendre, du sacrifice que j'avais fait en acceptant, et de la nécessité pour des hommes publics de songer plus à leur pays qu'à eux-mêmes, j'ajoutai que j'avais, pour me retirer, des raisons que je jugeais déterminantes, que je ne me faisais aucune illusion sur le jugement qui serait porté sur moi mais que j'avais la conviction de servir la République puisqu'il n'y avait d'autre moyen d'obtenir le respect et d'assurer l'autorité du chef de l'État que de changer celui qui en avait le titre, enfin je prononçai – je les reproduis à peu près textuellement – les paroles suivantes : « En me retirant en même temps que vous, je démontrerai quelle a été ma correction et ma loyauté à votre égard et je mettrai peut-être fin à cette légende qui m'a représenté comme travaillant contre le Cabinet et cherchant à le démolir ». (Ce sont ces mots qu'on a tenté de transformer en un brevet de loyalisme et de confiance décerné par moi aux Ministres.)

---

<sup>81</sup> David Raynal (1840-1903), proche ami de Gambetta, fut député de 1879 à 1897, sénateur de 1897 à son décès, et plusieurs fois ministre – il prit, notamment, le portefeuille de l'intérieur dans le gouvernement Casimir-Perier.

<sup>82</sup> Comme le note Lafargue dans son texte, comme Jean Casimir-Perier le répète lui-même, à plusieurs reprises, dans ses textes rassemblés dans les *Notes sur la Constitution de 1875*, il était farouchement opposé à la politique de concentration.

Je montrai aux Ministres le projet de message que j'avais rédigé dans la nuit et sur leurs observations, je modifiai un ou deux passages qui leur paraissaient soulever trop explicitement la question de la révision.

Je vis Challemel Lacour dans la journée et lui fis immédiatement part de mes intentions. Il les combattit très vivement et comme je lui demandais à quelle solution il me conseillait de m'arrêter, il écarta une combinaison Bourgeois et un Ministère Waldeck-Rousseau. Son avis était de faire appeler Boulanger<sup>83</sup>. J'expliquais comment un tel projet – à supposer qu'il fût réalisable – ne ferait qu'ajourner de quelques semaines la crise présidentielle, dans des conditions peut-être meilleures pour moi mais pires pour la chose publique. Je communiquai à Challemel Lacour le texte de mon message de démission.

Dans la soirée, entre 6 et 7 heures, Spuller vint avec une lettre de Challemel. Je ne crus pas devoir le recevoir ; n'ayant pas mandé Brisson je pensai que je ne devais recevoir personne. Je vis un instant Poubelle et Lepine dans le cabinet de Lafargue.

Après le dîner, F. Faure que j'avais prié de venir seul causer avec moi, vint me trouver dans mon cabinet d'en haut où j'étais avec Hélène<sup>84</sup> et Lafargue. Je lui exposai sommairement les motifs de ma détermination ; ils furent combattus par Hélène et par Lafargue qui insistait énergiquement pour que je fisse un ministère, fût-ce un ministère de bataille avec lequel je me retirerais dans quelques semaines si le Parlement le renversait. F. Faure opina dans mon sens, déclara qu'il ne voyait pas ce que je pouvais faire et croyait comme moi que ma retraite était le parti le plus sage et le plus digne<sup>85</sup>.

Vers 10 heures j'envoyai, avec un mot, Baptiste au Ministère de l'Intérieur pour confirmer ma résolution à Dupuy et le prier de faire tenir aux Présidents des deux Chambres le texte de mon message et d'insérer une note à l'Officiel du lendemain 16 janvier pour faire connaître ma détermination de me démettre de mes fonctions.

---

<sup>83</sup> Ernest Boulanger (1831-1907) fut sénateur (républicain modéré) de 1886 à 1907, ministre des colonies dans le cabinet Casimir-Périer après le remaniement du 20 mars 1894, et premier président de la Cour des comptes (1896-1900).

<sup>84</sup> Hélène Casimir-Périer, née Perier-Vitet (1854-1912), était l'épouse du Président.

<sup>85</sup> F. FAURE, qui relate aussi l'épisode dans son *Journal*, (voir la présentation du texte de Lafargue, dans laquelle le résumé de l'entretien est reproduit), note au contraire qu'il a suggéré à Perier – certes mollement, si on en croit son texte – de nommer un chef du gouvernement radical. Dans le court « journal » qu'il tint à partir du 15 janvier et que l'on trouve aux Archives départementales de l'Isère à la suite du texte du « Récit des événements de la présidence », Jean Casimir-Périer notait à la date du jeudi 17 janvier : « à 9 heures et demi du soir j'ai reçu F. Faure élu Président, dans un des salons du bas. Après les conseils qu'il m'avait donnés il était plus embarrassé que moi. Je lui ai dit qu'il réussirait sans doute parce que son origine est toute démocratique et qu'il est plus facile de succéder à un vivant qu'on abreuve d'injures qu'à un mort qu'on met au Panthéon » (Archives départementales de l'Isère, cote 11J178-105, l'entretien est également relaté par F. FAURE dans son *Journal à l'Élysée*, *op. cit.*, p. 70).

Le 16 dans la matinée, F. Faure revint me trouver pour me dire qu'il avait été peut-être un peu trop formel et affirmatif la veille et que la responsabilité de ce conseil lui pesait. La note annonçant ma démission était à l'Officiel<sup>86</sup>.

Au lendemain de l'assassinat de Carnot, les socialistes n'osèrent pas s'affirmer et les modérés, pris de peur, cherchèrent une autorité et un gouvernement. Sous une impression passagère d'énergie on se tourna vers moi : on me demandait alors d'être à l'Élysée ce que j'avais été à la Présidence du Conseil ; on me parla de mon action personnelle, on me parla de dissolution ; pour un peu on aurait abdiqué entre mes mains. Quelques semaines plus tard on m'expliquait qu'il fallait bien me renfermer dans un rôle constitutionnel et le conseil qu'on me donnait c'était d'offrir des dîners et de visiter les hôpitaux. Je n'ai jamais eu la prétention d'être tout dans l'État, je ne me suis pas résigné à n'y être rien ; à porter aux yeux de mon pays la plus lourde des responsabilités et à n'apprendre que par les journaux les événements accomplis.

Il est légitime qu'on incrimine mon caractère si ce qu'on me reproche est de ne pas admettre que le chef de l'État ne soit, en cas de crise ministérielle, que l'instrument de la Chambre des Députés, et au regard des Ministres un spectateur muet et ignorant, n'ayant d'autre mission que de se montrer en public, à pied, à cheval ou en voiture.

Mon passage aux Affaires comme Président du Conseil m'avait fait de nombreux ennemis ; tout d'abord, ceux que je n'avais pas choisis comme ministres et qui s'attendaient à l'être (Poincaré, Cavaignac, F. Faure – et combien d'autres que je ne devine même pas). J'avais constitué le premier ministère homogène, j'avais affirmé et pratiqué une politique nettement déterminée ; j'avais livré bataille aux socialistes et même aux radicaux.

Comment espérer que toutes les attaques, toutes les violences dirigées contre moi quand je parlais, quand j'agissais, quand j'étais maître et responsable de la politique cesseraient parce que si on m'élevait plus haut, un texte constitutionnel me proclamait irresponsable ?

---

<sup>86</sup> *JO*, 1895, p. 295. La note est datée du 15 janvier.